

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 2 novembre 2017, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Quorum : 10
Date de convocation et d'affichage : 02/11/2017
Date d'affichage du compte-rendu : 13/11/2017

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DENIAU, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, ROCHARD, SARLAT et THÉBAULT.

Madame Antoinette DESPRELE donne pouvoir à Madame Annick GICQUEL
Monsieur Damien MEYER donne pouvoir à Madame Janine FEUDÉ
Monsieur Thierry ROBINAULT donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BÉNIS
Monsieur Mickaël TARDIF donne pouvoir à Madame Florence DENIAU

Secrétaire de séance : Madame Florence DENIAU

Délibérations

OBJET N° 1-10-2017 : Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2017, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

M. Romuald LOZAHIC, technicien du Département vient présenter le bilan énergétique de la commune. Dans un premier temps, il est présenté le travail du conseiller en énergie et l'évolution réglementaire (loi NOTRe), à savoir l'obligation qui est faite aux communes concernées de conventionner à nouveau avec le Département en lieu et place des communautés de communes. Ce point fait l'objet de la délibération suivante.

Dans un second temps, M. LOZAHIC présente l'évolution des consommations énergétiques de la commune, corrélées aux données météorologiques. Il en résulte qu'entre 2013 et 2016, les consommations énergétiques publiques ont augmenté de 5%, les dépenses de 4%. Les moyennes font état d'une consommation d'énergie publique de 241 kWh / an / habitant et d'un coût de 28 € / an / habitant.

Après avoir présenté l'évolution des dépenses et des consommations par source d'énergie (bois, gaz, électricité...) il est présenté au Conseil l'évolution des dépenses et des consommations par lieu public (école, salle des sports, théâtre, éclairage publique...). Les améliorations dues à certains travaux, notamment d'isolation, sont mis en avant, ainsi que les axes de progrès sur lesquels il faudra travailler.

Il apparaît d'une manière générale que le travail entrepris pour réduire les consommations et les coûts d'énergie porte ses fruits mais il convient de poursuivre la démarche engagée en lien avec le contexte global de l'énergie (maîtrise des coûts et responsabilité environnementale). L'enjeu est triple pour la commune : économie des ressources naturelles, impact sur les finances locales et exemplarité de la commune.

OBJET N° 2-10-2017 : Convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour « assistance technique pour le conseil en énergie partagée »

M. le Maire expose que la commune adhère, via la Communauté de communes, au conseil en énergie partagée, dispositif mis en place par le Département afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches d'économie d'énergie et de gestion de leur patrimoine. Les interventions suivantes font en effet entièrement partie de la mission du Conseiller énergie du Département :

- un appui technique dans le choix des matériaux éligibles aux opérations standardisées des Certificats d'Economie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (CEE TEPCV).
- un accompagnement dans la recherche des artisans compétents ;
- lien avec les artisans (caractéristiques techniques à mentionner sur leurs devis et factures nécessaires à l'obtention des « CEE TEPCV »).

La loi NOTRe du 8 août 2015 a redéfini les règles d'éligibilité de l'assistance technique départementale. A compter du 1^{er} janvier 2018, seules les communes rurales pourront continuer à bénéficier du conseil en énergie partagée du Département moyennant une contribution financière. A cette fin, le Département soumet au conseil une convention afin de valider la poursuite du dispositif et d'approuver les nouvelles conditions du partenariat entre la commune et le Département. La contribution financière est fixée à 0.35€/habitant (base DGF année N-1) soit, pour Hédé-Bazouges, un montant de 785 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au conseil en énergie partagé proposé par le Département pour la période 2017-2021 ; autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance technique pour le conseil en énergie partagée et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 3-10-2017 : SDE : Rue de la Barrière – Etude détaillée pour effacement de réseaux

M. SARLAT expose que dans le cadre du CEE (Certificat d'Economie d'Energie) via la CCBP, un certain nombre d'opérations liées aux économies d'énergie peuvent être financées, notamment la rénovation de l'éclairage public. La commune a fait réaliser par le SDE 35 une étude sommaire des travaux pour l'effacement des réseaux électriques, rue de la Barrière. Cette étude donne un ordre de grandeur du coût des travaux mais ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique. Une étude détaillée permet d'étudier le coût de l'effacement du réseau électrique, le remplacement des appareillages d'éclairage public ainsi que le génie civil du réseau téléphonique. Il est précisé que l'attribution des subventions relatives à l'effacement des réseaux électriques se fait sous réserve que tous les réseaux aériens soient effacés (éclairage public, téléphone,...)

L'étude sommaire fait état d'une estimation de travaux à 51 000 €, dont 80% sont subventionnables, soit 43 000 €. Il resterait à la charge de la commune un montant de 8 600 € concernant seulement le réseau basse tension.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDE 35 de faire réaliser une étude détaillée de ces travaux.

OBJET N° 4-10-2017 : RPQS 2015 Assainissement

M. SARLAT présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public 2015 de l'assainissement. Celui-ci retrace les caractéristiques techniques de ce service public, la tarification et les recettes, les indicateurs de performance du service ainsi qu'un état des lieux financier. Il en résulte qu'en 2015, il y avait 776 abonnés. Le total des volumes facturés est de 58 124 m³ soit une augmentation de 3.4% par rapport à 2014. Les recettes engendrées pour la collectivité sont de 93 250.95 € (+7.13%) et pour l'exploitant SAUR de 87 600€ (+23.52%)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

OBJET N° 5-10-2017 : RPQS 2016 Service de l'eau potable

M. SARLAT présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public 2016 de l'eau potable. Ce service est géré par le Syndicat Intercommunal de l'Eau (SIE) de la Motte aux Anglais. Il dessert 10 200 habitants (4 704 abonnés). L'exploitation est assurée par la société SAUR. Les besoins en eau du territoire sont assurés en majeure partie par des ressources propres sur 3 points de captage (322 551 m³) et par des importations de collectivités voisines (177 094 m³) tandis qu'un volume de 24 527 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Les abonnés domestiques ont consommé 385 474 m³ soit en moyenne 104 litres par habitant et par jour. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé indique que l'eau distribuée est de bonne qualité. Le prix comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. En moyenne, le prix est de 2.72€/m³, en baisse de 2.57% par rapport à 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

OBJET N° 6-10-2017 : Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. SARLAT présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense tous les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS repose sur 5 grands principes :

- Organiser la sauvegarde des personnes : alerter, informer, évacuer, héberger et ravitailler
- Maillon local de l'organisation de la sécurité civile
- Outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile
- Concerne l'ensemble des services communaux
- Permet de tendre vers une culture communale de sécurité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du Plan Communal de Sauvegarde et valide le circuit d'alerte du PCS

OBJET N° 7-10-2017 : Convention SDIS

M. le Maire présente la convention proposée par le SDIS 35 qui vise à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers sur le temps périscolaire. Ainsi les repas des enfants de sapeurs-pompiers partant en opération sur le temps périscolaire sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la convention avec le SDIS, autorise M. le Maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 8-10-2017 : Amendes de police

M. le Maire expose que par courrier en date du 20 octobre 2017, le Département a signifié à la commune son projet d'octroi d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police. Les sommes allouées seront utilisées au financement de projets d'aménagements de sécurité sur voirie, bourg, ralentisseurs, pose panneaux zone 30, etc...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 9-10-2017 : Prix de vente du terrain de la future Gendarmerie

M. le Maire expose que par délibération du 14 septembre 2017, le Conseil a autorisé la vente du terrain de la future gendarmerie sur la base d'un prix de vente au m² et d'une superficie de 4805m². Or, il s'avère que l'accès commun aux locaux et aux futurs logements des gendarmes doit rester public. Il en résulte que la surface à vendre est moindre (4598m²) que celle indiquée sur la délibération du 14 septembre.

Le Conseil Municipal, avec **17 voix POUR et 1 ABSTENTION**, annule et remplace la délibération n°02-08-2017 du 14 septembre 2017 ; décide de vendre à GASNIER PROMOTION le terrain d'une superficie de 4 598 m², sur la modification parcellaire cadastrale établi par le géomètre QUARTA au prix de 7€/m² soit 32 186 € ; désigne Me LEGRAIN, notaire à Hédé-Bazouges, pour établir l'acte ; dit que les frais de notaire sont à la charge de GASNIER PROMOTION, l'acheteur et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 10-10-2017 : Gendarmerie : Avenant n°1 Mission de contrôle technique

M. le Maire expose que par délibération n°08-06-2015 du 26 juin 2015, la commune a autorisé la signature d'un contrat avec la société APAVE pour une mission de contrôle technique pour un montant de 4 130,00 € HT. Il s'avère que le contrat ne faisait pas mention du contrôle parasismique des bâtiments, pourtant obligatoire. Afin de régulariser la situation, la société APAVE soumet à l'approbation du conseil un avenant tenant compte de cette obligation légale pour un montant de 850 € HT.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, valide l'avenant présenté par l'APAVE pour un montant de 850 € HT et autorise M. le Maire à signer l'avenant et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 11-10-2017 : Indemnités du Trésorier Public

Chaque année, le comptable du Trésor Public publie le décompte de l'indemnité de conseil au titre de l'année en cours au regard de la moyenne sur 3 ans du montant des dépenses contrôlées. L'an dernier, il lui a été accordé le taux de 40% soit un montant de 240.43€.

Le Conseil Municipal, avec **17 voix POUR et 1 ABSTENTION**, décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; décide d'accorder au Receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 40% et décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité soit la somme de 224.03 €, montant brut, et sera attribuée à Monsieur BAILLON à compter du 1^{er} janvier 2017 et au titre de l'année 2017 ;

OBJET N° 12-10-2017 : Admission en Non-Valeur

Le Trésor Public, par l'intermédiaire de son percepteur M. Baillon, a transmis une liste de créances qui par leur montant empêchant des poursuites judiciaires ou par l'épuisement des procédures de recouvrement se doivent d'être admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide l'admission en non-valeur de ces titres et dit qu'un mandat de 416.5 € sera émis au compte 6541.

OBJET N° 13-10-2017 : DETR : Aménagement des rues

M. le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement des rues de Hédé, la commune peut prétendre à l'octroi d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Le montant maximum de subvention espéré est de 25% pour un plafond de 300 000 €, soit 75 000 €. Ce financement ne peut concerner que des équipements de sécurité tels que des travaux d'aménagements de sécurité à proximité des écoles, des cheminements piétonniers ou des pistes cyclables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à cette affaire

OBJET N° 14-10-2017 : Salle Agora – Choix des entreprises et demande de subvention

M. SARLAT expose que le projet présenté le 19 septembre 2017 au comité de programmation du Pays de St Malo pour la subvention Leader a reçu un avis favorable. Pour pouvoir débiter et planifier les travaux en janvier, il convient de choisir les entreprises. M. SARLAT présente les devis au conseil suite à la commission travaux réunie le 7 novembre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le choix des entreprises pour les travaux suivants :

- Murs intérieurs et extérieurs : ECLIS pour un montant de 11 300 € HT (dont 2000 € HT annoncé dans le tableau MAPA du précédent conseil et 600 € HT de coordination)
- Menuiseries : BG Menuiseries pour un montant de 6 600 € HT
- Faux-plafonds : ECLIS pour un montant de 9 600 € HT (dont 300 € HT de coordination)

Il restera à choisir les lots électricité et chauffage-ventilation.

Par ailleurs le Conseil sollicite une subvention de la CCBP dans le cadre du programme PRACTISE (programme d'aide de la communauté de communes) et une subvention dans le cadre du CEE (Certificat d'Economie d'Énergie dans le cadre du TEPCV).

OBJET N° 15-10-2017 : Facturation pour duplication des clés de la salle de sport

M. le Maire expose que le barillet de la salle de sport communale va être changé. Il sera livré avec des clés pour les associations. Pour celles qui en souhaiteraient plus de deux, la duplication de celles-ci leur serait facturée du montant demandé par le fournisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à émettre un titre de recette auprès des associations qui feraient une demande de duplication de clé de la salle de sport, d'un montant égal à ce qui serait facturé à la commune par le fournisseur.

Délégations du Maire

➤ **M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :**

- Déclaration d'intention d'aliéner « consorts MOUNIER / COLSENET » : bien cadastré A n°337 et 020 D n°263, au 21 rue de la Motte– surface totale 729 m² (bâti).
- Déclaration d'intention d'aliéner « SCI LE STAPHYLO / BLANCONNIER-OGER » : bien cadastré A n°605, rue des Forges– surface totale 76 m² (bâti).

➤ **M. le Maire informe le Conseil que la Commune a effectué les dépenses suivantes :**

TABLEAU RECAPITULATIF DES MAPA INFERIEURS A 10 000 € SIGNES PAR LE MAIRE			
N°	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Offre de prix retenue TTC
1	Reprise des joints salle agora	SARL ECLIS QUEVERT	2 400,00 €
		COREVA	10 000,87 €
2	Régulation chauffage Théâtre	SBR KERVIGNAC	3 307,62 €
3	Gravier aire de jeux	PIGEON-SOGETRAP GUIPEL	1 190,16 €
		LAFARGE VERN/S/SEICHE	1 848,96 €
		MARC SA ENVIRONNEMENT BRUZ	1 800,00 €
4	Réparation Tondeuse Ransomes	RENNES MOTOCULTURE	2 038,56 €
5	Petit Matériel Atelier	SOFIBAC ST MALO	228,32 €

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- M. le Maire interroge les conseillers sur un positionnement de la commune quant à l'intérêt public que peut porter un terrain au bord de l'étang de Hédé. Si aucune démarche réelle n'est à ce jour engagée, M. le Maire souhaite savoir si, le moment venu, l'opportunité d'acquérir ou de disposer du terrain doit l'amener à engager des discussions. Les conseillers présents, sans exceptions donnent leur aval.
- Le Cercle philatélique de Tinténiac-Hédé organise une exposition le samedi 18 novembre, de 14h à 19h à la cantine scolaire de Hédé, rue de la Motte où sera projeté un film sur les « Oubliés de St Paul », suivi d'une conférence et d'un débat.
- Un Comité de Pilotage doit être créé suite à la signature avec Mme NORRIS, paysagiste, d'un contrat pour la gestion différenciée des espaces verts. Un appel à candidats auprès des élus est lancé.
- M. Thébaut signale que qu'il n'y a pas eu de chrysanthème retombant d'installé au portail du cimetière de Hédé à l'occasion de la Toussaint. Il lui est répondu que la demande a été faite mais que les services de la commune n'ont pu s'en procurer.
- M. Thébaut demande si des bornes incendie sont prévues dans les travaux d'aménagement des rues du chemin Horain et annexes. Il lui est répondu que le maillage actuel est suffisant pour couvrir cette zone. Par ailleurs, pour que la défense incendie soit complète sur Hédé, 2 bornes restent à installer sur le bourg de Hédé en 2018, l'une en face d'Emmaüs, l'autre au bout de la rue de l'Ille.
- M. le Maire rappelle au conseil que la prochaine assemblée générale de l'ARIC se tiendra le 18 novembre à St Uniac.
- La Sainte Barbe aura lieu le 25 novembre, à 18h
- Du 24 au 26 novembre, la Banque Alimentaire réalise une collecte à Votre Marché. N'hésitez pas à déposer dans le chariot des denrées alimentaires à destination des bénéficiaires de la commune
- Le marché de Noël aura lieu le dimanche 3 décembre
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 8 décembre 2017 à 20h30.
- La séance prend fin à 22h30.